

**AV-6**Projet de construction de la centrale
Mercier par Hydro-Québec

Grand-Remous

6211-03-008

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

26 JUIL. 2000

NUMÉRO 939-2000

CONCERNANT l'autorisation à Hydro-Québec de réaliser les études d'avant-projet de construction d'une centrale au barrage Mercier et d'effectuer les travaux d'exploration, les études, les relevés scientifiques et toute autre activité précédant la réalisation du projet

---0000000---

ATTENDU QU'Hydro-Québec projette de construire une centrale d'environ 60 MW au barrage Mercier sur la rivière Gatineau produisant annuellement environ 0,3 TWh ;

ATTENDU QUE cette centrale puiserait dans le réservoir Baskatong l'eau servant à alimenter les groupes turbines-alternateurs ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec désire procéder aux études technico-économiques et environnementales requises pour établir les caractéristiques techniques, les impacts sur l'environnement, les mesures d'atténuation, le coût ainsi que le calendrier de réalisation du projet ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a transmis au ministère des Ressources naturelles le document intitulé : *Centrale Mercier - Renseignements généraux*, mai 2000, lequel contient les renseignements sur le projet, les études à réaliser et le coût estimatif de ces études ;

ATTENDU QU'en vertu du septième alinéa de l'article 29 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) le gouvernement doit autoriser la construction d'immeubles par Hydro-Québec, dans les cas qu'il détermine ;

ATTENDU QUE l'exercice de ce pouvoir requiert la nécessité d'autoriser au préalable Hydro-Québec à réaliser les études d'avant-projet de construction d'une centrale au barrage Mercier et d'effectuer les travaux d'exploration, les études, les relevés scientifiques et toute autre activité précédant la réalisation du projet, notamment une consultation des communautés locales, afin d'évaluer la faisabilité de ce projet ;

939-2000

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles :

QU'Hydro-Québec soit autorisée à réaliser les études d'avant-projet de construction d'une centrale au barrage Mercier et à effectuer les travaux d'exploration, les études, les relevés scientifiques et toute autre activité précédant la réalisation du projet.

Le Greffier du Conseil exécutif

Quidat Nait @ Zilly

A 0008 22